

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
du Pays de l'Aigle

Séance du 19 février 2024.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	20
PRESENTS	11
VOTANTS	17

**DATE DE LA
CONVOCATION**

12/02/2024

OBJET

**Dons service d'aide
alimentaire.**

Acte reçu en préfecture le

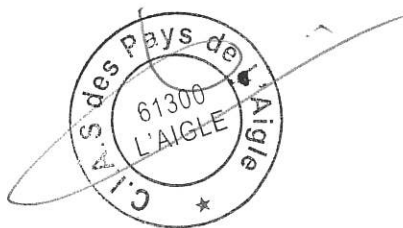
04 mars 2024

Publié en ligne le

04 mars 2024

Certifié exécutoire

La Vice-Présidente,
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du douze février, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

Etaient présents : Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Isabelle CLOUCHÉ, Hugo DUPONT, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Abdellah LHESSANI, Nathalie LENÔTRE, Jean SELLIER, Sophie THERY.

Pouvoirs : Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER
Paul GOUIN donne pouvoir à Sophie THERY
Paule KLYMKO donne pouvoir à Elisabeth JOSSET
Sylvie MOLERO donne pouvoir à Véronique HELLEUX
Christophe PAPILLON donne pouvoir à Hugo DUPONT
Delphine PRIEUR donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Absents excusés : Alain BOUVIER, François CARBONELL, Fleur GOSSELIN, Paule GOUIN, Paule KLYMKO, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR,

Absents : Nathalie RIBAULT.

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration de la reprise d'un gerbeur n'étant plus en état de fonctionnement, pour destruction, par une casse automobile. En contrepartie de la récupération du matériel, le centre VAMMOS, domicilié à Echauffour, a réalisé un don de 30€ à destination du service de l'aide alimentaire. Celui-ci a permettra exclusivement d'acquérir des produits à destination des bénéficiaires du service d'aide alimentaire.

L'acceptation d'un don relève des attributions du président du CIAS en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes. L'acceptation d'un don est à titre conservatoire, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive du Conseil d'Administration par délibération.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE A TITRE DEFINITIF** le don réalisé par la société VAMMOS, effectué en numéraire, à destination du service d'aide alimentaire,
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20240219-2024-02-19-005-DE
Date de télétransmission : 05/03/2024
Date de réception préfecture : 05/03/2024